



## Quitter la région avec son enfant

Par **Aurelie94li**, le **03/06/2021** à **22:22**

Bonjour, je suis séparée du père de mon enfant depuis qu'il a deux ans (aujourd'hui 8). Je suis restée en région parisienne là où nous exerçons une garde alternée convenue sans intervention du juge. Pour des raisons personnelles je souhaite revenir dans ma région d'origine et par conséquent rentrer avec mon fils. Je souhaite que mon fils voit toujours son père (1h30) de tgv lorsque ce sera possible. Le père de mon fils m'a transmis son désaccord quant à l'éloignement éventuel de son fils. Quels sont mes droits? Comment puis-je partir sans enfreindre la loi? Comment puis-je obtenir la garde ? Je vous remercie pour votre aide.

Par **jodelariege**, le **03/06/2021** à **22:56**

bonsoir

il faudra saisir le JAF pour demander un changement de droit de garde;vous ne pouvez pas partir et imposer ce départ et arreter la garde alternée de votre propre chef

attention cependant la tendance est de laisser la garde au parent qui ne déménage pas et perd sa garde alternée

il va falloir argumenter votre départ et offrir peut etre plus de temps au pere ou les trajets faits par vous...

Par **Aurelie94li**, le **04/06/2021** à **04:10**

Je vous remercie de votre réponse. Savez-vous pourquoi la tendance est de laisser l'enfant à la personne qui ne déménage pas ?

Merci

Par **fabrice58**, le **04/06/2021** à **09:05**

Bonjour

parce que votre décision est unilatérale et lèse le parent qui ne part pas.

cordialement